



Journée des Institutions sur le Thème: « ROLES ET RESPONSABILITES DES INSTITUTIONS DANS LA PROMOTION DES VALEURS CIVIQUES ET REPUBLICAINES », Dakar, le 23 décembre 2014

Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier ministre, Madame la Présidente du Conseil Economique, Social et Environnemental, Monsieur le Médiateur de la République, Monsieur le Ministre du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions, Mesdames, Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames, Messieurs, Je voudrais tout d'abord saluer et souligner l'importance que revêt, dans le fonctionnement de l'Etat et de la République, une Journée comme celle d'aujourd'hui.

En effet, l'Etat fonctionne, se consolide et s'illustre dans des symboles, posés, expliqués, justifiés, exaltés par ceux qui le dirigent et par le peuple qu'il sert. C'est sans doute la compréhension que nous avons tous de cette Journée qui symbolise un rituel républicain. Monsieur le Président de la République, Les Sénégalais qui nous écoutent, ce matin, les étrangers qui vivent parmi nous et qui partagent nos rêves et nos ambitions, pour un Sénégal de progrès, de paix et d'unité, de prospérité et de solidarité, savent combien est importante une Journée comme celle-ci, que nous avons décidé de consacrer à une réflexion et à des échanges, sur le rôle et sur les responsabilités des Institutions de notre pays, singulièrement dans la promotion des valeurs civiques et républicaines. Valeurs avons-nous dit, c'est-à-dire un ensemble de références, de données, d'ambitions, d'objectifs, et de sources intarissables de motivations multiples pour faire de ce pays, aujourd'hui et pour toujours, un exemple de rationalité dans la réflexion et d'efficacité dans l'action, en associant à cette démarche citoyenne l'ensemble des Sénégalaises et des Sénégalais. Les communautés humaines évoluent, génération après génération, dans les rêves qu'elles caressent, dans les actes qu'elles posent pour faire de ces rêves des réalités de grandeur partagée, de succès profitables à tous, et de nouvelles raisons d'aller vers le progrès, en se tenant la main, précisément pour gérer et conduire un destin qui leur est commun et dont les acquis, à chaque période, sont préparés pour être passés comme un legs solide et pérenne aux générations futures. L'histoire, la géographie, les cultures, les traditions, les références des hauts faits et des grands défis, tout cet ensemble donne à une nation une identité singulière et un visage qui défie le temps et qui sont appelés, aujourd'hui et plus tard, à susciter des sentiments de fierté, de gloire méritée, comme de nouveaux viatiques pour préparer les chemins du futur, avec foi, détermination et assurance. Le destin de toute nation s'inscrit dans une telle trajectoire. Cet ensemble de données ne peut provenir, pour produire efficacité et utilité, que d'Institutions solidement définies, clairement mises en œuvre et capables de mobiliser toutes les ressources nationales et toutes les énergies des citoyens, pour faire avancer un pays, comme le nôtre, vers la voie exaltante de l'engagement, du bien-être, du progrès, de la paix et de l'excellence. Monsieur le Président de la République, Les sociétés modernes aspirent à fonder leur être et leur savoir, pour les conduire à l'action, sur des Institutions fonctionnant sur la base du principe de la séparation des pouvoirs, à un Exécutif qui conduit et réalise les projets de développement, dirige l'administration nationale, ordonne et organise et les services, élabore, analyse et met en œuvre les programmes globaux et partiels touchant à la croissance, au progrès et aux performances nécessaires à tous les processus d'évolution des plans d'équipement, de formation, de santé, d'éducation, de sécurité et d'infrastructures diverses, en utilisant les ressources évaluées et mises à disposition, en fonction des besoins et des urgences, chaque année, dans le cadre d'un budget national, ou sur des périodes plus ou moins longues. Le Pouvoir législatif, dont les quatre missions essentielles sont le travail législatif régulier et continu, pour conférer une base légale à l'application des programmes confiés à l'Exécutif, le vote annuel de la Loi de Finances qu'est, précisément, le budget national, le contrôle et le suivi de l'action gouvernementale et, enfin, la représentation politique des citoyens qui, par leurs suffrages, élisent les Députés, ce Pouvoir législatif est l'autre pilier des Institutions de la République, qui doit, en permanence, demeurer en contact avec l'Exécutif, dans l'accomplissement des quatre missions que voilà. Sous ce regard, le rôle et les missions de l'Assemblée nationale occupent, sans conteste, un espace très large dans l'architecture institutionnelle de l'Etat. Quant au Pouvoir Judiciaire, composé par les Cours et Tribunaux, chaque fois que de besoin, il a pour mission de dire le droit et d'interpréter la loi, en veillant à son application stricte - loi qui est l'illustration pratique du droit - dans le but de permettre à la communauté nationale de vivre dans un cadre apaisé, consensuel et concerté, où tous les citoyens jouissent des mêmes droits mais sont, avant tout, assujettis aux mêmes obligations, aux plans individuel et collectif. Sous ce regard, la Journée que nous consacrons ce matin aux rôles et aux responsabilités des Institutions, est venue nous interpeller, tous, comme une invite solennelle adressée aux Sénégalais, pour que nous fassions du civisme et de l'engagement patriotique les sources inépuisables d'inspiration des comportements de chacun d'entre nous,



de nos idées et de nos projets, des actes que nous posons quotidiennement, dans le rêve légitime que nous partageons pour faire de notre pays, le Sénégal, un exemple de démocratie accomplie et jaloux de conserver les acquis réalisés dans ce domaine et qui nous sont reconnus en Afrique et dans le monde. Ces sources-là alimentent, de manière constante, la marche d'un pays à la recherche permanente de performances et d'éléments d'amélioration dans tout ce que nous entreprenons, dans tout ce que nous réalisons, dans tout ce que nous avons en projets pour le présent et pour le futur, afin de construire, pierre après pierre, patiemment et avec sagesse, cet édifice jamais achevé dénommé espoir en mouvement, ambition en bandoulière, et qui est également une modalité de la construction du destin, avec la foi comme viatique, suivant les préceptes divins. C'est ainsi que se construit – comme ce fut le cas tout au long des étapes successives de l'histoire de l'humanité – la part de chaque génération à ce « fameux rendez-vous du donner et du recevoir » et « au banquet des nations », siècle après siècle. La diversité des Institutions – élément fondamental du concept de complémentarité – repose, pour toutes ces raisons, sur une convergence de finalité : « la sacralisation de l'intérêt général ». C'est à partir de ce postulat, qui s'est traduit pendant des siècles par des expériences diverses, marquées par les aléas de la vie des sociétés – que le thème de ce matin peut être judicieusement mis en relief, en nous permettant de découvrir que les rôles sont, nécessairement, à la dimension des responsabilités assumées et des missions assignées. L'Institution que j'ai l'honneur de présider, l'Assemblée nationale, se situe au cœur même de cette dynamique. Sous l'éclairage d'une telle réalité, les missions assignées et les responsabilités assumées dérivent, principalement, des obligations induites par tout Parlement, dans le fonctionnement d'une démocratie. L'Assemblée nationale a une pleine conscience de ce que, Institution de la République, elle doit cohabiter et coopérer effectivement avec les autres Institutions de la République, dans un mouvement d'harmonie et de complémentarité, animé par un souci élevé d'efficacité pour préserver les équilibres dans le fonctionnement de l'Etat. Au demeurant, dans son acception la plus traditionnelle, le terme « institution », du latin « institutio », désigne l'ensemble des organes et des mécanismes existant dans une société, à une époque donnée, dans le but d'en assurer un fonctionnement optimal accepté par tous. Ces organes et ces mécanismes, dans le cas du Sénégal, permettent de considérer que les « valeurs civiques et républicaines » peuvent renvoyer au concept et à l'expression d'un consensus social et politique, toujours renouvelé. Aussi en assurer la « promotion », c'est certainement créer les conditions susceptibles de faciliter la participation et l'adhésion des citoyens, individuellement ou à travers des corps intermédiaires, (partis politiques, organisations de la société civile), à la vie politique de toute une nation. Dès lors, cette mission de promotion se décline en « Rôles » et « Responsabilités ». En d'autres termes, les acteurs institutionnels majeurs que sont le Pouvoir Exécutif, le Pouvoir Législatif et le Pouvoir Judiciaire, se retrouvent ensemble pour porter les symboles, promouvoir les signes et ordonner les comportements qui sont appelés à incarner l'idéal républicain. Au regard de ces considérations sémantiques, politiques, juridiques, éthiques et citoyennes, le thème de ce jour nous ramène à l'ensemble des actions, des influences et des fonctions que nous avons la charge de mettre en œuvre, en tant qu'institutions, pour encourager, favoriser, soutenir et provoquer la création, l'essor et le succès du sens civique, républicain et patriotique. Au-delà de ce référentiel global, la 12ème Législature émerge dans la plénitude des missions qui sont les siennes, dans un contexte où le mot rupture porte des innovations constructives, des projets structurants, des techniques appropriées de renforcement des capacités des Députés, un accès maîtrisé des Elus aux techniques modernes de l'information et de la communication. Il est évident que dans cette acception, le concept de rupture exclut toute forme de violence dans la pensée, le verbe ou l'action dans les rapports entre le Parlement et les autres pouvoirs institutionnels. Nous nous sommes inscrits dans cette voie et nous entendons y demeurer. Notre ambition est de cultiver l'exemplarité, avec élévation et sérénité, et, ce faisant, d'offrir un modèle d'attachement volontaire aux valeurs civiques et républicaines. Dans cette même voie, la promotion de la bonne gouvernance – par la contribution importante qui est la nôtre à cette œuvre commune – se situe au centre de cette ambition. Dans ce cadre, en remplissant les missions que la Constitution lui confère, l'Assemblée nationale participe à la formation citoyenne, par ses délibérations, ses débats, les études qu'elle entreprend, les initiatives qu'elle prend, les lois qu'elle discute et qu'elle vote, à la formation citoyenne pour amener les Sénégalaises et les Sénégalais à adhérer à la République et à ses principes. Génération après génération, s'effectue ainsi une transmission cohérente et linéaire des valeurs et des symboles qui, après le niveau de la connaissance au sens intrinsèque du terme, donne un sens à l'objectif d'une compréhension partagée de ces valeurs. Alors, et alors seulement, la connaissance, la compréhension et l'appropriation de ces valeurs deviennent la clé de l'adhésion citoyenne, solide et pérenne à la République, à ses symboles et à ses valeurs. Par ailleurs, il est reconnu également que l'Assemblée nationale doit être, par excellence, l'un des creusets de la démocratie et de la souveraineté, précisément parce que les Députés doivent être effectivement parmi les acteurs, les promoteurs et les interprètes les plus résolus de l'idéal démocratique. C'est parce que les responsabilités qui incombent aux élus de la nation en général et aux Députés en particulier, induisent que leurs missions constituent les prolongements de cet idéal républicain. Pour toutes ces raisons, nous, Députés, nous devons nous évertuer, à tout moment, à véhiculer ces valeurs de démocratie, d'équité, de justice, de



transparence, de responsabilité, de patriotisme, de respect du bien public et du cadre de vie, par notre engagement dans le travail parlementaire. Enfin, une autre responsabilité qui est nôtre, réside dans la défense du principe d'égalité, devant le droit et la loi, de tous les citoyens, par un traitement juste des individus, par le respect de l'identité et des capacités de chacun. La consolidation de la crédibilité de l'action publique est à ce prix. Et les valeurs de la République et les symboles qui les portent, sous cet éclairage, nous interpellent quotidiennement, en nous invitant, en tant qu'Elus, à accomplir des actions de sensibilisation aux questions liées à l'éthique. Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier ministre, Madame la Présidente du Conseil Economique, Social et Environnemental, Monsieur le Médiateur de la République, Monsieur le Ministre du Travail, du Dialogue Social, des Organisations Professionnelles et des Relations avec les Institutions, Mesdames, Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames, Messieurs, C'est là, en la circonstance qui nous réunit ce matin, la contribution que je me proposais d'apporter à notre réflexion, au nom de mes collègues Députés de la 12ème Législature. Raisonnet, à l'instant, les mots de Jean Jaurès : «... du foyer des ancêtres transmettons la flamme et non les cendres. ». Dans notre compréhension de ce message, nous sommes dans la bonne voie, au Sénégal, avec notre ambition partagée de transmettre aux générations futures, par les actions que nous menons aujourd'hui, des Institutions sans cesse renouvelées, adaptées aux exigences complexes du monde moderne, confirmées et renforcées en réponse aux appels du peuple souverain, pour une démocratie sans cesse améliorée et qui rende à l'homme son identité d'être pensant et responsable, dans un monde sans cesse en mutation. A l'évidence, nous sommes simplement et modestement, dans le temps présent, et porteurs et dépositaires de ces Institutions, sur long chemin du destin, ayant décidé d'avoir comme repère l'idée généreuse et salvatrice que ces Institutions-là nous les avons sans doute héritées des ancêtres, notre devoir étant de les améliorer continuellement, pour les laisser comme legs à nos enfants. Je vous remercie de votre aimable attention. Moustapha Niassé

Publié le 23 decembre 2014